

S I C T O M



PONTAUMUR/PONTGIBAUD  
37 Route de Pulvérières  
Le Vauriat  
63230 SAINT OURS LES ROCHES

Tél. 04 73 73 16 83  
Fax 04 73 73 17 05  
accueil@sictompp.fr  
www.sictompontaumurpontgibaud.fr



Envoyé en préfecture le 16/04/2021

Reçu en préfecture le 16/04/2021

Affiché le

ID : 063-256301185-20210317-2021\_9-CC



## REGLEMENT DE MISE A DISPOSITION DES COMPOSTEURS INDIVIDUELS DE JARDIN

### PRÉAMBULE :

La Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte votée par le Parlement en 2015 impose le tri à la source des biodéchets et leur valorisation.

Afin de répondre à ces exigences réglementaires, le SICTOM Pontaumur Pontgibaud a arrêté un Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques visant à doter les habitants du territoire de dispositifs de détournement de leurs biodéchets de la poubelle grise. Il veille aussi à les accompagner et les sensibiliser à la pratique du compostage.

Aussi, le SICTOM propose deux formules aux habitants des 33 communes adhérentes :

- la mise à disposition gratuite d'un composteur sous réserve de suivre une formation sur le compostage,
- et à défaut de suivre cette formation, l'achat d'un composteur individuel de jardin.

Ce présent règlement est mis en application à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 jusqu'au 31 décembre 2024.

### Cas I : Mise à disposition gratuite d'un composteur individuel de jardin

#### DISPOSITIONS GÉNÉRALES :

Le composteur est mis à disposition **gratuitement** à l'habitant, dans la limite des stocks disponibles, par le SICTOM Pontaumur Pontgibaud **qui en reste propriétaire**.

Le composteur est attribué à une habitation (adresse) du territoire du SICTOM et non à l'habitant (en cas de déménagement, celui-ci doit rester sur la propriété). Il est donc strictement **INTERDIT** de le revendre.

L'entretien du composteur est à la charge de l'utilisateur.

Il ne sera délivré qu'un seul composteur GRATUIT par foyer.

Tous les usagers bénéficiant d'un composteur gratuit devront se conformer aux conditions ci-dessous :

## CONDITIONS DE LA MISE A DISPOSITION GRATUITE :

1. **L'utilisateur doit posséder un jardin** ou un espace extérieur privé permettant l'installation d'un composteur (dans le cas contraire, l'utilisateur est invité à prendre contact avec le SICTOM Pontaumur Pontgibaud pour étudier la possibilité de mise en place de composteur partagé).

2. L'utilisateur doit suivre une formation **OBLIGATOIRE** d'environ 1h sur le compostage afin de posséder les bases pour réaliser le processus de compostage convenablement. Si la personne ne se présente pas à la session de formation à laquelle il est inscrit, alors sa commande sera automatiquement annulée.

3. **L'utilisateur accepte d'être contacté par le SICTOM Pontaumur Pontgibaud** afin de répondre à des enquêtes sur les pratiques de compostage.

## FORMATION AU COMPOSTAGE INDIVIDUEL :

La formation au compostage individuel est OBLIGATOIRE, elle sera assurée par un Maître ou Guide Composteur du SICTOM Pontaumur Pontgibaud.

D'une durée d'une heure, elle a pour objectif d'apporter les principales informations nécessaires sur la conduite du processus de compostage mais aussi sur l'utilisation du compost.

L'utilisateur se voit proposer des dates de formation et de retrait de son composteur. Il s'inscrit sur la session de son choix, selon les disponibilités. La formation et le retrait se feront dans les locaux du SICTOM Pontaumur Pontgibaud, 37 route de Pulvérières, Le Vauriat, à Saint-Ours-les-Roches.

## Cas 2 : Achat d'un composteur individuel de jardin

Le SICTOM propose des composteurs à tarifs préférentiels dans le cas où l'utilisateur :

- souhaite être propriétaire du composteur,
- ne veut pas suivre la formation OBLIGATOIRE,
- a déjà obtenu un composteur gratuit mais souhaite acquérir un second composteur pour optimiser son compostage.

L'utilisateur s'engage néanmoins à suivre les prescriptions d'utilisation du composteur.

Les tarifs sont consultables sur le site internet [www.sictompontaumurpontgibaud.fr](http://www.sictompontaumurpontgibaud.fr) et sont révisés annuellement.

Le retrait se fera dans les locaux du SICTOM Pontaumur Pontgibaud, 37 route de Pulvérières, Le Vauriat à Saint Ours les Roches ou dans l'une des quatre déchèteries du SICTOM.

Le paiement s'effectue à réception du titre envoyé par voie postale (après remise du composteur).



## **PROCÉDURE DE RESERVATION D'UN COMPOSTEUR :**

Dans deux les cas, l'utilisateur devra expliciter ses souhaits :

- En remplissant le formulaire en ligne accessible depuis :  
<http://www.sictompontaurpontgibaud.fr/la-prevention/compostage/reservation-de-composteurs/>
- ou en contactant le SICTOM par téléphone au 04.73.73.16.83 ou par mail [compostage@sictompp.fr](mailto:compostage@sictompp.fr)

L'utilisateur devra alors communiquer ses coordonnées (nom, adresse, mail, téléphone) ainsi que le modèle de composteur souhaité.

Une confirmation lui sera adressée par courrier ou courriel.